

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril à 19h00 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORADOUR-sur-VAYRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal – Mairie - sous la présidence de Monsieur Richard SIMONNEAU Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 avril 2026

PRESENTS : MM SIMONNEAU Richard, DUWOYE Pierre-Yves, LEMOINE Christine, BARBE Laurent, MAGNONNEAU Pierre, D'ALMEIDA Christine, NADYMUS Nathalie, SALLEMBIEN Sébastien, DUSSOUBS Géraldine, LALANDE Mickaël, PAUZET-FAVRE Aurélie, PORTIER Valérie, AUGRIS Isabelle (*arrivée 19h20*), SALAGNAT Anthony, BARBIER Charles-Henri, VIGNAUD Jean-François, MARCHAUD Alice, WEISS Régis.

ABSENTE : DHAEZE-LABOUDIE Corinne

Secrétaire de séance : Christine D'ALMEIDA

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026.

Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1 – DELIBERATIONS

01 – Délibération portant approbation des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025 du Lotissement du Bois des Chapelles, Lotissement de la Côte, Production Electrique Photovoltaïque, Assainissement et Commune

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'accord sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances ;

Vu le rapport de présentation des Comptes Financiers Uniques pour l'année 2025 de la commune d'Oradour sur Vayres ;

Vu les Comptes Financiers Uniques 2025 de la commune d'Oradour sur Vayres ;

Considérant que les CFU se substituent aux comptes administratifs et aux comptes de gestions, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil Municipal,

siégeant sous la Présidence de Monsieur Pierre-Yves DUWOYE (Adjoint au Maire)
doyen de l'Assemblée, conformément à l'article L.21-21-14 du CGCT

après en avoir délibéré à l'unanimité,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** les Comptes Financiers Uniques 2025 du Lotissement du Bois des Chapelles, Lotissement de la Côte, Production Electrique Photovoltaïque, Assainissement et Commune de la Commune d'Oradour sur Vayres dressés par Monsieur Pierre-Yves DUWOYE (Adjoint au Maire)

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

02 – Délibération portant approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du C.C.A.S.

Vu l'article R123-20 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'accord sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances ;

Vu le rapport de présentation des Comptes Financiers Uniques pour l'année 2025 de la commune d'Oradour sur Vayres ;

Vu les Comptes Financiers Uniques 2025 de la commune d'Oradour sur Vayres ;

Considérant que les CFU se substituent aux comptes administratifs et aux comptes de gestions, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière

de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil d'Administration,
après en avoir délibéré à l'unanimité,
Monsieur le Président n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du CCAS dressé par Monsieur Pierre-Yves DUWOYE (Adjoint au Maire)

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

03 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 Budget Communal

Le Conseil Municipal, suite au vote du C.F.U. (Compte Financier Unique) de l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Décide à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire N-1	0.00	Report déficitaire N-1	
Report excédentaire N-1	533 428.08	Report excédentaire N-1	800 239.27
		Part N-1 affectée en N art 1068	400 000.00
Dépenses de l'exercice	1 295 768.08	Part N-1 affectée en N art 002	400 239.27
Recettes de l'exercice	1 068 480.55	Dépenses de l'exercice	1 389 376.20
		Recettes de l'exercice	1 953.904.45
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 227 287.53	RESULTAT DE L'EXERCICE	564.528.25
<u>Résultat cumulé de la section</u> (ligne 001)	306 140.55	<u>Résultat cumulé de la section</u>	964 767.52
Reste à réaliser Dépenses	301 644.00	Affect obligatoire à l'investissement	
Reste à réaliser Recettes	144 020.00	Total affecté 1068	500 000.00
Total reste à réaliser	- 157 624.00	Reprise N+1 exploitation (ligne 002)	464 767.52
Besoin financement	0.00		

04 – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 Budget ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, suite au vote du C.F.U. (Compte Financier Unique) de l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Décide à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire N-1		Report déficitaire N-1	0.00
Report excédentaire N-1	152 191.37	Report excédentaire N-1	81 929.18
		Part N-1 affectée en N art 002	81 929.18
Dépenses de l'exercice	69 263.11	Part N-1 affectée en N art 1068	0.00
Recettes de l'exercice	98 777.36	Dépenses de l'exercice	146 332.15
		Recettes de l'exercice	112 452.19
RESULTAT DE L'EXERCICE	29 514.25	RESULTAT DE L'EXERCICE	- 33 879.96
<u>Résultat cumulé de la section</u> (ligne 001)	181 705.62	<u>Résultat cumulé de la section</u>	48 049.22
Reste à réaliser Dépenses	16 656.00	Affect obligatoire à l'investissement	
Reste à réaliser Recettes	0.00	Total affecté 1068	
Total reste à réaliser	- 16 656.00	Reprise N+1 exploitation	48 09.22
Besoin financement		(ligne 002)	

05 – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 Budget Lotissement de la Côte

Le Conseil Municipal, suite au vote du C.F.U. (Compte Financier Unique) de l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Décide à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire N-1	- 48 46.32	Report déficitaire N-1	- 2 278.27
Report excédentaire N-1	0.00	Report excédentaire N-1	
		Part N-1 affectée en N	
Dépenses de l'exercice	20 138.52	Dépenses de l'exercice	1 514.84
Recettes de l'exercice	0.00	Recettes de l'exercice	3 793.11
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 20 138.52	RESULTAT DE L'EXERCICE	2 278.27
<u>Résultat cumulé de la section</u> (ligne 001)	- 68 600.84	<u>Résultat cumulé de la section</u>	0.00
Reste à réaliser Dépenses	0.00	Affect obligatoire à l'investissement	
Reste à réaliser Recettes	0.00	Total affecté 1068	0.00
Total reste à réaliser	0.00	Reprise N+1 exploitation	0.00
Besoin financement	- 68 600.84	(ligne 002)	

06 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 Budget
Lotissement du Bois des Chapelles

Le Conseil Municipal, suite au vote du C.F.U. (Compte Financier Unique) de l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Décide à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire N-1	- 94 306.65	Report déficitaire N-1	
Report excédentaire N-1		Report excédentaire N-1	2 279.11
		Part N-1 affectée en N	2 279.11
Dépenses de l'exercice	0.00	Dépenses de l'exercice	2 278.27
Recettes de l'exercice	94 306.65	Recettes de l'exercice	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	94 306.65	RESULTAT DE L'EXERCICE	- 2 278.27
<u>Résultat cumulé de la section</u>	0.00 (ligne	<u>Résultat cumulé de la section</u>	0.84
001)			
Reste à réaliser Dépenses	0.00	Affect obligatoire à l'investissement	
Reste à réaliser Recettes	0.00	Total affecté 1068	0.00
Total reste à réaliser	0.00	Reprise N+1 exploitation	0.84
Besoin de financement	0.00	(ligne 002)	

07 –Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 Budget
C.C.A.S.

Le Conseil Municipal, suite au vote du C.F.U. (Compte Financier Unique) de l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Décide à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire N-1	0.00	Report déficitaire N-1	
Report excédentaire N-1	0.00	Report excédentaire N-1	5 785.03
		Part N-1 affectée en N au 002	5 785.03
Dépenses de l'exercice	0.00	Part N-1 affectée en N au 1068	0.00
Recettes de l'exercice	0.00	Dépenses de l'exercice	12 263.74
		Recettes de l'exercice	12 749.97
RESULTAT DE L'EXERCICE	0.00	RESULTAT DE L'EXERCICE	486.23
<u>Résultat cumulé de la section</u>	0.00	<u>Résultat cumulé de la section</u>	6 271.26
(ligne 001)			
Reste à réaliser Dépenses	0.00	Affect obligatoire à l'investissement	
Reste à réaliser Recettes	0.00	Total affecté 1068	0.00
Total reste à réaliser	0.00	Reprise N+1 exploitation	6 271.26
Besoin financement	0.00	(ligne 002)	

08 –Affectation du résultat d’exploitation de l’exercice 2025 Budget Production Electrique Photovoltaïque

Le Conseil Municipal, suite au vote du C.F.U. (Compte Financier Unique) de l’exercice 2025

Statuant sur l’affectation du résultat cumulé d’exploitation,

Décide à l’unanimité des membres présents d’affecter le résultat cumulé de la section d’exploitation comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

SECTION D’INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire N-1	0.00	Report déficitaire N-1	- 11 995.79
Report excédentaire N-1	27 438.00	Report excédentaire N-1	
		Part N-1 affectée en N art 002	- 11 995.79
Dépenses de l’exercice	2 336.00	Part N-1 affectée en N art 1068	
Recettes de l’exercice	11 482.00	Dépenses de l’exercice	13 037.70
		Recettes de l’exercice	8 177.11
RESULTAT DE L’EXERCICE	9 146.00	RESULTAT DE L’EXERCICE	- 4 860.59
<u>Résultat cumulé de la section (ligne 001)</u>	36 584.00	<u>Résultat cumulé de la section</u>	- 16 856.38
Reste à réaliser Dépenses	0.00	Affect obligatoire à l’investissement	
Reste à réaliser Recettes	0.00	Total affecté 1068	0.00
Total reste à réaliser	0.00	Reprise N+1 exploitation	- 16 856.38
Besoin financement	0.00	(ligne 002)	

09 - Vote du Budget Communal 2026

L’Adjoint chargé des Finances, en accord avec Monsieur le Maire, présente le Budget Primitif Communal pour l’année 2026 comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes 2 282 668.32 €

Section d’investissement : Dépenses et recettes 1 695 580.70 €

Balance générale : 3 978 244.22 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Vote** à l’unanimité des membres présents le budget Communal 2026 pour le montant de la balance générale à savoir 3 978 244.22 €

10 - Vote du Budget Assainissement 2026

L’Adjoint chargé des Finances, en accord avec Monsieur le Maire, présente le Budget Primitif Assainissement pour l’année 2026 comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes 178 502.22 €

Section d’investissement : Dépenses et recettes 278 626.62 €

Balance générale : 457 128.84 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Vote** à l’unanimité des membres présents le budget Assainissement 2026 pour le montant de la balance générale à savoir 457 128.84 €

11 - Vote du Budget Lotissement de la Côte 2026

L'Adjoint chargé des Finances, en accord avec Monsieur le Maire, présente le Budget Primitif du Lotissement de la Côte pour l'année 2026 comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes 95 616.17 €

Section d'investissement : Dépenses 89 534.26 €
et recettes 94 895.23 €

Balance générale : en dépenses : 185 150.43 €
Et recettes : 190 511.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Vote** à l'unanimité des membres présents le budget Lotissement de la Côte 2026 pour le montant de la balance générale à savoir en dépenses : 185 150.43 € et recettes : 190 511.40 €

12 - Vote du Budget Lotissement du Bois des Chapelles 2026

L'Adjoint chargé des Finances, en accord avec Monsieur le Maire, présente le Budget Primitif du Lotissement du Bois des Chapelles pour l'année 2026 comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes 94 307.65 €

Section d'investissement : Dépenses et recettes 94 306.65 €

Balance générale : 188 614.30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Vote** à l'unanimité des membres présents le budget Lotissement du Bois des Chapelles 2026 pour le montant de la balance générale à savoir 188 614.30 €.

13 - Vote du Budget C.C.A.S. 2026

L'Adjoint chargé des Finances, en accord avec Monsieur le Maire, présente le Budget Primitif C.C.A.S. pour l'année 2026 comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes 17 180.00 €

Section d'investissement : Dépenses et recettes 5 000.00 €

Balance générale : 22 180.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Vote** à l'unanimité des membres présents le budget C.C.A.S. 2026 pour le montant de la balance générale à savoir 22 180.00 €

14 - Vote du Budget Production Electricité Photovoltaïque 2026

L'Adjoint chargé des Finances, en accord avec Monsieur le Maire, présente le Budget Primitif de Production Electricité Photovoltaïque pour l'année 2026 comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes 30 500.00 €

Section d'investissement : Dépenses et recettes 48 066.00 €

Balance générale : 78 566.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Vote** à l'unanimité des membres présents le budget Production Electricité Photovoltaïque 2026 pour le montant de la balance générale à savoir 78 566.00 €.

15 - Budget Communal 2026 : Produit des 3 taxes

L'Adjoint chargé des Finances, en accord avec Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que l'équilibre du budget a été réalisé sans augmentation des taux sur la masse globale du produit de chaque taxe.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux appliqués.

Pour mémoire :

	Taxe Habitation	Taxe Foncier Bâti	Taxe Foncier Non Bâti
Taux Commune 2023	15.56	36.30	92.12
Taux Commune 2024	15.56	36.30	92.12
Taux Commune 2025	15.56	36.30	92.12

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Fixe** le taux de taxe foncière pour 2026 sur les propriétés bâties à 36.30 %, le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 92.12 % et sur la taxe d'habitation des résidences secondaires à 15.56 %.

16 – Désignation de 4 délégués au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable « Vayres & Tardoire »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation de 4 délégués au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable « Vayres & Tardoire » pour représenter la commune au sein du Comité Syndical :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité,

Membres titulaires

- Monsieur BARBE Laurent
- Madame DUSSOUBS Géraldine
- Madame PAUZET-FAVRE Aurélie
- Monsieur VIGNAUD Jean-François

Membres suppléants

- Monsieur SIMONNEAU Richard
- Monsieur SALLEMBIEN Sébastien
- Monsieur LALANDE Mickaël
- Monsieur WEISS Régis

17 – Désignation d'un représentant au Syndicat Energies Haute-Vienne

Le Syndicat Énergies Haute-Vienne (SEHV) est un syndicat mixte à échelle départementale. Il joue un rôle clé dans l'aménagement du territoire et pour la transition énergétique locale. Autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité, le SEHV est le garant d'une énergie électrique disponible, de qualité et accessible à tous sur le territoire de sa concession. Il est maître d'ouvrage et maître d'œuvre d'infrastructures d'électricité, d'éclairage public, de mobilité électrique et de télécommunications électroniques. Engagé depuis 2006 dans la responsabilité énergétique, il anime aujourd'hui l'action des collectivités territoriales pour une transition énergétique coordonnée et réussie à l'échelle de la Haute-Vienne. Le SEHV travaille en étroite collaboration avec les acteurs locaux pour optimiser l'utilisation des ressources énergétiques, promouvoir les énergies renouvelables, sensibiliser les habitants de Haute-Vienne aux enjeux énergétiques et climatiques et accompagner le changement des modes de vie.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le SEHV doit procéder au renouvellement de ses représentants.

La commune doit désigner un représentant pour siéger au Secteur territorial Energies Haute-Vienne du SEHV.

Il est précisé que seuls des représentants titulaires sont à désigner.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 5721-2) ;

Vu l'article 6.2 des statuts du Syndicat Énergies Haute-Vienne ;

Considérant la nécessité pour le SEHV de procéder au renouvellement de ses représentants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Le conseil ayant procédé à cette désignation, a donc été choisi pour représenter la commune d'Oradour sur Vayres, au Secteur Territorial Énergies du SEHV :

Représentant : BARBE Laurent

18 – Désignation de deux délégués au Parc Naturel Régional Périgord Limousin

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation de deux délégués au Parc Naturel Régional Périgord Limousin

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité,

Membres titulaires

- Madame PORTIER Valérie
- Madame MARCHAUD Alice

Membres suppléants

- Madame AUGRIS Isabelle
- Monsieur WEISS Régis

19 – Désignation de deux délégués au SIVU des Hauts de Tardoire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation de deux délégués au SIVU des Hauts de Tardoire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité,

Membres titulaires

- Monsieur PAUZET-FAVRE Aurélie
- Monsieur WEISS Régis

Membres suppléants

- Madame DUSSOUBS Géraldine
- Monsieur SALAGNAT Anthony

20 – Désignation de deux délégués au SYMBA (SYndicat Mixte des Bassins) Bandiat Tardoire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au SYMBA Bandiat Tardoire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité,

Membre titulaire

- Monsieur MAGNONNEAU Pierre

Membre suppléant

- Monsieur WEISS Régis

-

21 – Désignation d'un délégué correspondant défense et pandémie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué correspondant défense et pandémie

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité

- Monsieur BARBIER Charles-Henri

22 – Désignation d'un délégué correspondant Prévention Routière

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué correspondant prévention routière

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité

- Madame DHAEZE-LABOUDIE Corinne

23 - Commissions Communales des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de dresser une liste de propositions de noms en vue de la nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs. Un tirage au sort a été réalisé au vu de la liste électorale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

COMMISSAIRES TITULAIRES	
Monsieur Patrick BECHU	80, Rue des Gardelles 87150 ORADOUR-sur-VAYRES
Madame Céline CHABAUDIE	325, Route de St Mathieu 87150 ORADOUR-sur-VAYRES
Monsieur Rémi BOUIN	161, Rue du Bois 87150 ORADOUR-SUR-VAYRES
Monsieur Michel DELAGE	1333, Route de St Mathieu 87150 ORADOUR-sur-VAYRES
Monsieur Mathieu CAPILLON	8, Avenue du Ponty 87150 ORADOUR-sur-VAYRES
Monsieur Martial ROUGIER	4, Rue Louis Pasteur 87150 ORADOUR-sur-VAYRES
Madame Bénédicte SODEN	20, Impasse des Erables 87150 ORADOUR-sur-VAYRES
Monsieur Bruno REBEIX	1125, Route de Cussac 87150 ORADOUR-sur-VAYRES
Madame Martine LEMOINE	464, Impasse des Brosses 87150 ORADOUR-sur-VAYRES
Madame Elisa ALBERT	52, Impasse de la Pouze 87150 ORADOUR-sur-VAYRES
Madame Anaïs VANDERF	121, Rue du Cèdre 87150 ORADOUR-sur-VAYRES
Monsieur Arnaud GAVINET	9, rue de Pouloueix 87150 ORADOUR-sur-VAYRES

COMMISSAIRES SUPPLEANTS	
Madame Jael PEIXOTO	2310, Route des Tuilières 87150 ORADOUR-sur-VAYRES
Madame Colette RAW	7, Place Léon ROCHE 87150 ORADOUR-sur-VAYRES
Monsieur Jean-Luc BOEUF	118, Rue des Camélias 87150 ORADOUR-sur-VAYRES
Monsieur Lucas FAYEMENDY	1824, Route de la Pouméroulie 87150 ORADOUR-sur-VAYRES
Madame Pauline MAZEIRAS	890, Rue de Parade 87150 ORADOUR-sur-VAYRES
Madame Marie TALON	11, Impasse des Bambous 87150 ORADOUR-sur-VAYRES
Madame Laura LEVASSEUR	7 Bis, Rue Louis Pasteur 87150 ORADOUR-sur-VAYRES
Monsieur Yannick LHOTTE	110, Impasse du Gros Bos 87150 ORADOUR-sur-VAYRES
Monsieur Bastien GORSE	890, Rue de Parade 87150 ORADOUR-sur-VAYRES
Madame M-Christine MENARD	20, Chemin des Mottes 87150 ORADOUR-sur-VAYRES
Monsieur Patrick ROBISSON	3, rue du Puychevalier 87150 ORADOUR-sur-VAYRES
Monsieur Serge BLANCHER	77 ? Rue du Bois 87150 ORADOUR-sur-VAYRES

24- Constitutions des commissions communales

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal son projet de création des commissions communales comme suit :

- **Commission des Travaux et services techniques**
- **Commission Education école primaire et associations**
- **Commission urbanisme, habitat, développement économique, développement durable**
- **Commission d'action sociale CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)**
- **Commission d'Appel d'offres**
- **Commission communication - Culture**
- **Commission liste électorale**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide à l'unanimité de créer les commissions communales ci-dessus désignées ; la composition de chaque commission sera annexée à la présente délibération.**

COMMUNE D'ORADOUR-sur-VAYRES

Commissions des travaux et services techniques

TRAVAUX et SERVICES TECHNIQUES

Responsable : Madame LEMOINE Christine

**Monsieur BARBE Laurent
Monsieur MAGNONNEAU Pierre
Monsieur LALANDE Mickaël
Madame MARCHAUD Alice**

Attributions : suivi des chantiers et travaux en cours, programmation des travaux, suivi de l'état des bâtiments et de la voirie.

Gestion du personnel technique, suivi de l'entretien du matériel

Commissions éducation école primaire et associations

ECOLE

Responsable : Madame DHAEZE-LABOUDIE Corinne

**Monsieur SALLEMBIEN Sébastien
Madame PORTIER Valérie
Monsieur SALAGNAT Anthony
Madame MARCHAUD Alice**

Attributions : gestion de l'école primaire (personnel, cantine, équipements)

relations avec enseignants, gestion du périscolaire et de la garderie

ASSOCIATIONS

Madame NADYMUS Nathalie
Monsieur SALLEMEBIEN Sébastien
Madame PAUZET-FAVRE Aurélie
Madame AUGRIS Isabelle
Monsieur VIGNAUD Jean-François
Monsieur WEISS Régis

Attributions : relations aides et soutiens aux associations

Commissions Urbanisme, Habitat, Développement Economique, Développement Durable

Responsable : Monsieur BARBE Laurent

Madame LEMOINE Christine
Madame PAUZET-FAVRE Aurélie
Monsieur BARBIER Charles-Henri
Monsieur VIGNAUD Jean-François
Monsieur WEISS Régis

Attributions : gestion du PLUI, Enquêtes publiques (chemin, terrain...) environnement et développement économique

GESTION DU PARC LOCATIF

Madame NADYMUS Nathalie
Madame PAUZET-FAVRE Aurélie
Madame DUSSOUBS Géraldine
Madame PORTIER Valérie
Madame MARCHAUD Alice

Attributions : suivi des locations appartements, salle des fêtes, chapiteaux, états des lieux, gestions des clés

Commission d'actions Sociale CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Président : Monsieur SIMONNEAU Richard

Madame D'ALMEIDA Christine
Madame NADYMUS Nathalie
Madame DUSSOUBS Géraldine
Madame AUGRIS Isabelle

Monsieur FRICONNET Yves (membre extérieur CM-UDAF 87)

Attributions : aide sociale, repas des aînés, gestion du local SDF, Noël des enfants, gestion des concessions.

Commission des Appels d'Offres (CAO)

Président : Monsieur SIMONNEAU Richard

Titulaires : Monsieur BARBE Laurent
Monsieur MAGNONNEAU Pierre
Monsieur LALANDE Mickaël

Suppléants : Madame LEMOINE Christine
Madame MARCHAUD Alice
Monsieur DUWOYE Pierre-Yves

Attributions : rédaction cahier des charges, analyse et suivi des appels d'offres

Commissions Communications - Culture

Responsable : Monsieur MAGNONNEAU Pierre

Monsieur BARBE Laurent
Monsieur SALAGNAT Anthony
Monsieur BARBIER Charles-Henri
Monsieur VIGNAUD Jean-François

Attributions : relation avec la presse, rédaction du bulletin municipal

AFFICHAGE DANS LES VILLAGES

Les Ollières	Nathalie NADYMUS
Parade	Régis WEISS
La Barbarie	Géraldine DUSSOUBS
La Poumérولية	Mickaël LALANDE
Les Tuilières	Christine D'ALMEIDA
Fressignas	Christine LEMOINE
Manvin	Christine D'ALMEIDA
Puymoreau	Christine LEMOINE
La Pouze	Christine LEMOINE
Les Chalards	Christine LEMOINE
Fougeras	Anthony SALAGNAT
Les Bregères	Nathalie NADYMUS

Commission Liste Electorale

Responsable : Madame LEMOINE Christine

**Madame NADYMUS Nathalie
Madame AUGRIS Isabelle
Madame MARCHAUD Alice**

Attributions : gestion et suivi des électeurs

2 – RAPPORT DU MAIRE

- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 400.00 € ht (prestation annuelle) pour la continuité de la mission de Délégué à la Protection des Données (DPO) externalisé à Datavigi Protection
- ✚ La validation d'un devis pour l'entretien de la balayeuse pour un montant de 2 073.06 € ht à l'entreprise Périé
- ✚ La validation d'un devis pour la réalimentation avec interrupteur crépusculaire de l'enseigne Gendarmerie Nationale à l'entreprise EGDS pour un montant de 803.84 € ht
- ✚ La validation d'un devis pour la réalimentation avec interrupteur crépusculaire de l'enseigne Gendarmerie Nationale à l'entreprise EGDS pour un montant de 803.84 € ht
- ✚ La validation d'un devis pour l'installation d'un moniteur supplémentaire pour le visiophone et d'un bouton pour l'ouverture du portillon à l'école élémentaire à l'entreprise EGDS pour un montant de 795.82 € ht
- ✚ La validation d'un devis pour l'achat de BAES pour l'école à l'entreprise Foussier pour un montant de 70.51 € ht
- ✚ La validation d'un devis pour la fourniture d'extincteur à l'entreprise Chubb pour un montant de 206.72 € ht
- ✚ La validation d'un devis pour l'achat d'un écran + câble (bureau compta) à l'entreprise IMS pour un montant de 194.00 € ht
- ✚ La validation d'un devis pour l'achat de compomac à l'entreprise Colas pour un montant de 618.00 € ht
- ✚ La validation d'un devis pour l'achat de granulés bois à l'entreprise Marlim pour un montant de 2 913.97 € ht
- ✚ La validation d'un devis pour le remplacement de deux rejets d'eau clipable suite dégradation à l'entreprise USCAIN pour un montant de 427.10 € ht
- ✚ La validation d'un devis pour l'achat de fioul à 1.37 € ht et de GNR à 1.399 € ht Eurolub
- ✚ La validation d'un devis pour la parution au guide pratique UNIPRO à Unipro des Feuillardiers pour un montant de 253.00 € ht

- La validation d'un devis de frais obsèques pour un montant de 2408.03 € ht à l'entreprise Rannoux-Barbier
- La validation d'un devis pour l'achat de feuilles « passe partout » à l'entreprise Fabrègue pour un montant de 62.07 € ht

3 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'Association des Maires et Elus de la Haute-Vienne propose un programme de formation conçu pour accompagner concrètement les élus dans l'exercice de leur mandat, il propose que les personnes intéressées reviennent vers lui.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h50.